



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

- 9 AVR. 2018

ID : 056-215601626-20180404-DB20180412-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 4 avril 2018

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS
MUSICAUX D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Etalent présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Anne-Valérie RODRIGUES, Pascaline ALNO à Jean-Luc MADEC, Bernard CLERGEON à David DREGOIRE, Isabelle LE RIBLAIR à Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC.

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

**Présents : 25
Pouvoirs : 08**

DIRECTION CULTURE

n° 12

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AUX ATELIERS MUSICAUX D'AMZER NEVEZ - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Annule et remplace la délibération du 20 décembre 2017

Rapporteur : Katherine Gianni

Suite à une erreur de plume sur la délibération passée au conseil du 20 décembre 2017, nous vous invitons à délibérer une nouvelle fois sur ce sujet.

Il apparaissait sur la précédente délibération un coût annuel pour l'inscription à la formation instrumentale de 437 € alors que celui-ci est de 427 €. Pour les élèves suivant également la formation musicale il était indiqué un coût de 552 € alors qu'il est de 542 €.

Chaque année, la Ville de Ploemeur aide financièrement les enfants inscrits au centre Amzer Nevez jusqu'à 18 ans, ainsi que les étudiants et demandeurs d'emploi jusqu'à 25 ans.

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2017/2018 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (formation instrumentale et formation musicale) proposés par le centre Amzer Nevez (centre régional de culture bretonne et celtique) de Ploemeur.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18% du coût des inscriptions.

Pour information 11 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 10 élèves sont inscrits dont 3 suivent des cours de formation musicale en complément de la formation instrumentale.

Pour les 7 élèves participant uniquement à la formation instrumentale, il sera attribué la somme de 76,86 € par élève (coût annuel de l'inscription : 427,00 €).

Pour les 3 élèves qui participent aux deux formations, il sera attribué la somme de 97,56 € par élève (coût total annuel des inscriptions : 542,00 €).

En termes de modalités pratiques, le centre Amzer Nevez dresse la liste des élèves ploemeurois et rembourse à l'élève la participation versée par la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, Relations Internationales » du mercredi 21 mars 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 26 mars 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;


Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le - 9 AVR. 2018
ID : 056-215601626-20180404-DB20180412-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation communale au taux de 18 % pour l'année scolaire 2017/2018.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Rohan LOAS,
Maire